

L'interdiction d'un pesticide inquiète les oléiculteurs du Roussillon

Après les producteurs de cerises, ce sont les producteurs d'olives qui s'inquiètent de l'impact que pourra avoir l'interdiction cette année en France du diméthoate, un insecticide qui permet de lutter contre la mouche de l'olive.

La mouche de l'olive, un des pires cauchemars des oléiculteurs. En quelques semaines, ce parasite peut littéralement envahir un champ d'oliviers et détruire une grande partie de la production. La solution la plus pratique, efficace et donc la plus utilisée est **le diméthoate**. Mais l'usage de ce pesticide vient d'être interdit par la France cette année car il est jugé trop dangereux et cancérigène.

La crainte de la concurrence déloyale

"Il existe certes des produits et des méthodes alternatives pour lutter contre ce ravageur, mais elles ne permettront pas de rivaliser avec les importations des autres pays producteurs d'huile du bassin méditerranéen comme l'Espagne ou l'Italie. Il y a aura 9,5 Français sur 10 qui vont consommer de l'huile, dont les olives ont été traitées avec cet insecticide et le demi qui reste aura consommé de l'huile faite en France sans insecticide." (Gennaro de Benedittis, président du syndicat départemental des oléiculteurs du Roussillon)

C'est pourquoi **les oléiculteurs réclament du gouvernement les mêmes annonces que pour la cerise** : interdire la commercialisation d'huiles et d'olives traitées au diméthoate sur le territoire français.

Source : <https://www.francebleu.fr/infos/agriculture-peche/l-interdiction-d-un-pesticide-inquiete-les-oleiculteurs-du-roussillon-1461081706>